



Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9
☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884
www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles...de l'AMQ

26 novembre 2014

Conseil d'administration de l'AMQ

Le 17 octobre 2014 se tenait l'assemblée générale annuelle de l'AMQ. Comme toutes les années, des élections se sont tenues pour élire le conseil d'administration de votre association. Celui-ci se compose des membres suivants :

Dr Jacques Bouchard, président
Dr Michel Turgeon, 1^e vice-président
Dr Patrick Bernier, 2^e vice-président
Dr Pascal Renaud, trésorier
Dre Pierrette Michaud, secrétaire
Dre Dominique Biron, 1^e administratrice
Dr Pierre Carrier 2^e administrateur
Dre Lisa O'Farrell, 3^e administratrice
Dre Johanne Frenette, 4^e administratrice
Dr Robert Chênvert, 5^e administrateur
Dre Lucie Rodier, 6^e administratrice
Dre Suzanne Pelchat, 7^e administratrice

Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux membres soit les docteurs Suzanne Pelchat et Lucie Rodier. Depuis cette année, l'AMQ peut s'enrichir d'un treizième membre à son CA. Si vous avez un intérêt pour ce type de travail, nous vous invitons à contacter madame Line Parent, secrétaire de l'AMQ, au 581 981-8883.

Registre des emplois offerts en omnipratique (REOO)

Comme le docteur Jacques Bouchard l'annonçait lors de l'AGA d'octobre dernier, vous pouvez maintenant compter sur une nouvelle modalité si vous souhaitez recruter de nouveaux collègues. Les cliniques ou

établissements qui souhaitent signifier leur besoin de recrutement médical peuvent le faire via le REOO. Pour les modalités de fonctionnement de ce registre, vous pouvez visiter le site web de l'AMQ (www.amoq.ca) ou contacter le secrétariat de l'AMQ au 581 981-8883.

Compensation pour les frais de cabinet

Plusieurs d'entre vous ont fait l'objet d'une récupération de la compensation pour les frais de cabinet, et ce, suite à une vérification de la RAMQ. Si une telle somme a été récupérée par la RAMQ pour une période de travail où vous avez facturé un montant pour 12 patients inscrits, il vous est possible de refacturer avec un code différent si vous avez vu au moins 6 patients inscrits lors de cette même période. Nous vous invitons à consulter l'Infolettre 168 de la RAMQ à cet effet.

Accessibilité de la clientèle

L'AMQ désire vous réitérer l'importance de vous rendre accessible auprès de votre clientèle. Cela représente une des demandes (et attentes!!!) majeures de la population. Par exemple, quelques rendez-vous rapides de dépannage donnés la journée même seront très appréciés par vos patients et nul doute que vous y trouverez votre compte.

Conseil FMOQ

Le prochain conseil de la FMOQ se tiendra le 13 décembre : l'analyse et la discussion des propositions mises sur la table par le ministre Barrette retiendront sûrement beaucoup l'attention. En effet, notre autonomie professionnelle pourrait y être menacée. Nous vous reviendrons rapidement sur ce point à la mi-décembre.

L'Équipe de rédaction

Drs Michel Turgeon et Johanne Frenette